

André BROUYAUX  
Place Ferrer 13/3  
4610 DEYNE-HEUSAY  
Tél. 041/58.18.95.

DEYNE-HEUSAY, le 31 décembre 1977.

DEYNE-HEUSAY, le 31 décembre 1977.

Monsieur Léo TINDEMANS,  
Ministre des Relations Extérieures,  
Rue des Quatre Bras 2,

1000 BRUXELLES

Monsieur le Ministre,

Monsieur l'Ambassadeur

L'Association liégeoise des Juristes Démocrates a appris avec inquiétude l'arrestation, par le gouvernement turc, de Messieurs Haydar KUTLU, Secrétaire général du Parti Communiste de Turquie, et de Nihat SARGIN, Secrétaire général du Parti Ouvrier de Turquie.

Nous avons appris également que deux confrères, Maîtres ATILA BOSKUN et RASIN, qui ont rendu visite en prison à ces deux personnes pour assurer leur défense, ont été arrêtés à leur tour, tandis que Monsieur CELAL Dogan, Secrétaire du syndicat indépendant des constructions automobiles OTOMOBIL IŞI, a été également emprisonné pour sa "sympathie" envers ces militants.

Nous éprouvons les plus vives craintes pour le sort de ces personnes, d'autant plus que nous avons appris que Messieurs Haydar KUTLU et Nihat SARGIN avaient été torturés.

Nous avons écrit à Monsieur l'Ambassadeur de TURQUIE pour lui faire part de notre désapprobation totale de ces pratiques incompatibles avec le respect des Droits de l'Homme.

En tant qu'association de juristes, nous sommes notamment fort touchés par le fait que des avocats d'un autre pays ne puissent exercer librement leur mission de défense de leurs concitoyens.

Nous vous serions dès lors très reconnaissants de bien vouloir intervenir auprès du gouvernement turc pour que ces différentes personnes soient remis en liberté.

Nous vous remercions déjà de l'attention que vous réserverez à la présente, et dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

Pour le Bureau de l'A.L.J.D.,

André BROUYAUX.

André BROUYAUX

Nous voulons croire, Monsieur le Bâtonnier, que vous serez attentif à la situation que nous vous présentons. Nous sommes bien entendu ouverts à toute suggestion de votre part.

Nous vous remercions déjà de l'attention que vous réserverez à la présente, et, tout en vous adressant nos meilleurs vœux pour l'année 1949, nous vous prions de croire, Monsieur le Bâtonnier, à l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Pour le Bureau de l'A.L.J.O.

Monsieur le Ministre

L'Associé...  
après avoir...  
notamment...  
général de Paris...  
BASTIN, Secrétaire

André BROUYAUX  
Place Ferrer 13/3  
4810 BEYNE-NEUSAY  
TÉL. 041/58.16.96. Yvertois.

TÜRKIYE SOSYAL TÜSTAV TARİH

Nous avons...  
Monsieur le...  
à nos...  
après...  
Secrétaire...  
autres...  
pour...

Le...  
de...  
que...  
certain...

Il...  
de...  
de l'année...

Il...  
de l'année...  
de défense de...

Nous vous serions...  
bien...  
pour...  
liberté.

Nous vous remercions...  
réserverez à la...  
vous prions de...  
à l'assurance de...

Nous...  
Monsieur le...  
de l'année...  
de l'année...  
de l'année...

Le...  
de...  
de l'année...

Il...  
de...  
de l'année...

Il...  
de l'année...  
de l'année...

Nous vous serions...  
bien...  
pour...  
liberté.

Nous vous remercions...  
réserverez à la...  
vous prions de...  
à l'assurance de...

Pour le Bureau de l'A.L.J.O.

BEYNE-HEUSAY, le 31 décembre 1987.

Ordre des Avocats de LIEGE,  
Monsieur le Bâtonnier,  
Palais de Justice,  
Place Saint Lambert,  
4000 LIEGE

Monsieur le Bâtonnier,

L'Association liégeoise des Juristes Démocrates a été récemment informée de l'arrestation, en Turquie, de Messieurs Haydar KUTLU, Secrétaire général du Parti Communiste de Turquie, et de Nihat SARGIN, Secrétaire général du Parti Oubriés de Turquie, ainsi que de Monsieur Calal DOGAN, Secrétaire du syndicat indépendant des constructions automobiles OTOMOBIL IS. Nous écrivons simultanément à Monsieur l'Ambassadeur de Turquie ainsi qu'à Monsieur Léo TINDEMANS, Ministre des Relations Extérieures, pour leur demander d'intervenir auprès du gouvernement turc, afin que ces personnes soient remises en liberté.

Nous voudrions également vous faire part de l'information suivante: deux confrères turcs, Maîtres ATILA COSKUN et RASIM OZ, qui ont rendu visite en prison à deux des personnes emprisonnées pour assurer leur défense, ont été arrêtés à leur tour.

Nous écrivons à Monsieur l'Ambassadeur de Turquie que notre association est notamment fort touchée par le fait que des avocats d'un autre pays ne puissent exercer librement leur mission de défense de leurs concitoyens.

Le Conseil de l'Ordre des Avocats de LIEGE (et éventuellement l'Ordre National ?) ne pourrait-il décider une démarche auprès de Monsieur l'Ambassadeur de Turquie en faveur de ces deux confrères ?

Le Barreau de LIEGE a déjà manifesté auparavant qu'il était sensible aux atteintes aux Droits de l'Homme, en particulier quand elles ont pour effet d'empêcher des confrères, à l'étranger, d'exercer librement leur profession. Faut-il à ce sujet rappeler la démarche effectuée en 1984 par notre regretté Bâtonnier Jacques HENRY en faveur de Maître Orhan APAYDIN, Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Istanbul d'une part, et de plusieurs confrères polonais d'autre part ? (Bulletin du Barreau de LIEGE, avril 1984) Et plus récemment, nous avons adressé à Monsieur Léo TINDEMANS, Ministre des Relations Extérieures, une pétition signée par 177 confrères pour la libération de Nelson MANDELA.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Association liégeoise des Juristes Démocrates a appris avec inquiétude l'arrestation de Messieurs Haydar KUTLU, Secrétaire général du Parti Communiste de Turquie, de Nihal SARGIN, Secrétaire général du Parti Ouvrier de Turquie, et de CELAL Dogan, Secrétaire du syndicat indépendant des constructions automobiles QUMOBIL IS.

L'A.L.J.D. a également appris que deux avocats, Maîtres ATILA COSKUN et RASIM OZ, qui ont rendu visite à Messieurs Haydar KUTLU et Nihal SARGIN pour assurer leur défense, ont été arrêtés à leur tour.

L'A.L.J.D. vient d'adresser une lettre à Monsieur l'Ambassadeur de Turquie d'une part, et à Monsieur Léo TINDEMANS d'autre part, pour exprimer ses plus vives craintes pour le sort de ces personnes. Elle a en effet appris que Messieurs Haydar KUTLU et Nihal SARGIN avaient été torturés.

L'A.L.J.D. demande à Monsieur l'Ambassadeur de Turquie et à Monsieur Léo TINDEMANS de bien vouloir intervenir auprès du gouvernement turc afin de porter à sa connaissance:

1. Qu'elle désapprouve totalement ces pratiques incompatibles avec le respect des Droits de l'Homme;
2. Qu'en tant qu'association de juristes, elle est notamment fort touchée par le fait que des avocats d'un autre pays ne puissent exercer librement leur mission de défense de leurs concitoyens;
3. Qu'elle demande la remise en liberté de ces différentes personnes.

L'A.L.J.D. ne manquera pas de faire connaître le résultat de ces démarches.

Pour le Bureau de l'A.L.J.D.,

André BROUYAUX  
Place Ferrer 13/3  
4810 BEYNE-NEUSAY  
TÉL. 041/56.16.96.